

## Accueillir à l'école

L'enfant est inscrit à l'école par sa famille, éventuellement accompagnée d'une association :

- il est scolarisé dans l'école du secteur.
- il est accueilli dans une classe ordinaire en fonction de sa classe d'âge.

L'élève et son enseignant peuvent être accompagnés par des enseignants spécifiques :

- l'école envoie une demande d'aide au CASNAV 85, qui fait alors passer à l'élève des tests en mathématiques et en lecture, dans la langue de scolarisation du pays d'origine et en français, le cas échéant, afin de définir le profil de l'élève. Cela en fonction des possibilités de déplacement.
- analyse avec l'équipe des besoins de l'élève
- un Projet Personnalisé peut être mis en place, incluant des temps d'échange, notamment avec les partenaires, des bilans réguliers avec l'équipe éducative, des rencontres avec la famille, un aménagement de l'emploi du temps de l'élève et, en fonction de nos disponibilités, une aide ponctuelle en cours d'année.

**A noter :** Pour un élève NSA (Non Scolarisé Antérieurement) ou dont la scolarisation a été très irrégulière, mise en place systématique d'un Projet Personnalisé, formalisé par écrit (contrat) faisant intervenir l'équipe du CASNAV 85 et divers partenaires sur une longue durée.

## Accompagnement

---

Le pôle EANA du CASNAV 85 assure le suivi de l'élève en fonction des critères suivants :

- **critère pédagogique** : bilan de l'évaluation (Priorité donnée aux élèves Non Scolarisés Antérieurement (NSA) puis aux élèves utilisant un autre code que l'alphabet latin ; priorité par âge décroissant.)
- **critère social** : situation de la famille, vécu antérieur et actuel de l'enfant.
- **critère géographique** : en fonction des possibilités de déplacements. Le nombre de prises en charge varie suivant les besoins de l'enfant et en fonction des critères énoncés précédemment.

## Attention !

---

Les modalités d'accueil et de suivi des EANA doivent figurer dans le projet d'école conformément à la [circulaire n° 2012-141 du 2-10-2012](#) sur l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés (BO n°37 du 11 octobre 2012).

M.A.J. le 10/12/2018

## Dans cette rubrique

---

- [Accueillir dans le second degré](#)
- **[Accueillir à l'école](#)**
- [Conseils](#)
- [Outils pour les enseignants](#)
- [Foire aux questions](#)

## En savoir plus

---

- [Conseils pour la scolarisation d'un élève nouvellement arrivé \(ena\) en classe ordinaire](#)
- [Outils pour les enseignants](#)
- [Foire aux questions](#)

BP 777 - 85020 La Roche/Yon CEDEX  
Tél. 02 51 45 72 00